

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE154956009**

**Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour l'aménagement de la portion sud du secteur Papineau du Complexe environnemental de Saint-Michel pour une dépense totale de 6 531 983,46 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (15-6778) - (3 soumissionnaires).**

Rapport déposé au conseil d'agglomération  
Le 24 septembre 2015

## Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Présidente

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

#### Vice-présidentes

Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonnette

#### Membres

M. André Allard  
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonnette

Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie

M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 24 septembre 2015

M. Denis Coderre  
Maire de Montréal  
Membres du conseil d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE154956009, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour l'aménagement de la portion sud du secteur Papineau du Complexe environnemental de Saint-Michel pour une dépense totale de 6 531 983,46 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (15-6778) - (3 soumissionnaires).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE154965009**

**Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour l'aménagement de la portion sud du secteur Papineau du Complexe environnemental de Saint-Michel pour une dépense totale de 6 531 983,46 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (15-6778) - (3 soumissionnaires).**

À sa séance du 2 septembre 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1154965009. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 9 septembre 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE154965009 qui lui avait été confié. Des représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Situé aux abords de l'autoroute métropolitaine dans l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension, le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) est un immense site de 192 hectares en voie d'être transformé en parc métropolitain qui sera complété aux environs de 2023. Toutefois, le CESM ayant été identifié comme faisant partie des legs soulignant le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, trois projets spécifiques seront complétés pour 2017, soit l'aménagement d'une portion du centre du parc, l'aménagement du secteur Papineau sud et le réaménagement de cinq entrées et d'une portion du sentier multifonctionnel situé sur la couronne du parc.

Le secteur Papineau est constitué du grand plateau qui sépare le centre du CESM (en dépression) de l'avenue Papineau. Il accueille déjà le centre récréatif Le TAZ et le Centre de soccer de Montréal dans sa moitié nord. Dans le cadre de ce projet, l'aménagement complet de sa moitié sud permettra de finaliser le développement de

cette façade du CESH et de se doter d'un vaste lieu d'entrée depuis l'avenue Papineau. Il est important de considérer que l'avenue Papineau fera l'objet d'un projet de réaménagement durant la même période et que les deux projets s'élaboreront de concert.

Le projet prévoit l'aménagement complet de la portion sud du secteur Papineau, soit entre la rue Barnabé-Larocque au sud et l'avenue Émile-Journault au nord, aux abords de l'avenue Papineau.

Le projet prévoit les travaux suivants :

- la démolition et l'enlèvement d'équipements désuets et de matériaux entreposés sur le site;
- la récupération de pavés de granit utiles aux projets à venir dans le Vieux-Montréal et sur le mont Royal;
- des travaux d'arboriculture;
- le nivellement du site;
- l'aménagement d'un jardin pluvial permettant de gérer à la source une partie des eaux de ruissellement;
- l'aménagement d'un réseau de sentiers multifonctionnels dédiés aux piétons et aux cyclistes;
- l'aménagement d'une place d'accueil en pavés comprenant un abri contre le soleil et les intempéries et du mobilier urbain;
- l'installation d'équipements de mobilier : bancs, corbeilles de récupération et à déchet, tables à pique-nique, supports à vélos, fontaines à boire;
- l'installation de lampadaires ainsi que de conduits en vue de la mise en place d'un réseau Wi-Fi;
- l'engazonnement et l'ensemencement du site;
- la plantation d'arbres et d'arbustes.

Le projet inclut également une partie des travaux qui étaient originalement prévus à un appel d'offres précédent. Il a été convenu d'annuler cet appel d'offres en raison d'un écart de prix trop important entre les soumissions reçues et, également, entre la plus basse soumission conforme et l'estimation préliminaire des coûts. Cet appel d'offres visait des travaux sur le même site et, tout particulièrement, la démolition et l'enlèvement d'équipements désuets et de matériaux entreposés sur le site, la récupération de pavés de granit utiles aux projets à venir dans le Vieux-Montréal et sur le mont Royal et des travaux d'arboriculture. Il était prévu que ces travaux soient réalisés préalablement, il est maintenant possible de les intégrer au présent appel d'offres et de respecter l'échéancier.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 10 % en raison des facteurs de risque associés à la présence potentielle de sols contaminés et d'infrastructures anciennes de béton.

L'appel d'offres public a été ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. L'appel d'offres a débuté le 22 juin 2015 et s'est terminé 24 jours plus tard, soit le 15 juillet 2015 afin de considérer les jours fériés du 24 juin et du 1er juillet. Les soumissions ont été ouvertes le 15 juillet 2015, à 14 h.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal La Presse, la première journée, et sur le site Internet de la Ville et du SÉAO durant toute la période d'appel d'offres.

Deux addendas ont été produits. Ces addendas, émis respectivement le 7 juillet 2015 et le 9 juillet 2015, visaient à préciser davantage la nature des travaux et à apporter des corrections au bordereau des prix. Les différents addendas émis ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres.

Sur les douze preneurs du cahier des charges, trois ont déposé une soumission conforme.

Il y a un écart de prix de 30,67 % entre la plus basse soumission conforme et la deuxième plus basse. L'écart de prix entre la plus basse soumission et l'estimation est de 1 %.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Ils ont apprécié le très faible écart (1 %) entre le prix soumis par l'adjudicataire proposé et l'estimation. Ils ont aussi bien compris les explications sur les écarts de prix entre les soumissionnaires. Bien que proposant des prix très inférieurs aux autres soumissionnaires, l'adjudicataire proposé est en mesure, selon le Service, de réaliser les travaux attendus compte tenu de ses réalisations antérieures et de ses ressources internes qui devraient limiter le recours à la sous-traitance.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

À l'égard du mandat SMCE154956009 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

